

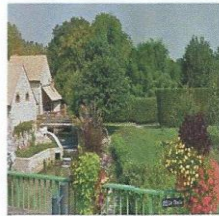
## Association des Amis de la Thalie

N° W712004615 - Parution JO N°50 du 13/12/14 annonce N°1384

Siège social : 2A, Place de la Mairie 71530 La Loyère

Courriel : Associationdesamisdelathalie@gmail.com

Facebook : [www.facebook.com/Les-Amis-de-la-Thalie](http://www.facebook.com/Les-Amis-de-la-Thalie)



et



site : [www.capen71.org](http://www.capen71.org)

## COMMUNIQUENT

### **LES TRAVAUX ONT COMMENCE, MAIS ..... LA DESSERTE DE SAONEOR N'EST PAS D'UTILITE PUBLIQUE**

Avant la création du parc d'activités Saôneor, le Grand Chalon comptait déjà de nombreuses zones d'activités, dont notamment :

- La ZAC de la Thalie, la ZA de St Gobain, la ZI de la zone verte autour de l'échangeur Chalon Nord, le parc d'activité des bords de Saône, la zone portuaire Sud, la ZAC de St Cosme, le parc d'activités du val de Bourgogne.

La capacité d'accueil de nouvelles entreprises de l'ensemble de ces zones était donc déjà très importante. Cette offre présentait l'avantage de répartir l'activité économique sur l'ensemble du territoire.

Suite à la cessation des activités du groupe Kodak en 2006 avec la perte de 2000 emplois, le Grand Chalon a repris la zone occupée par Kodak pour créer la plus importante zone industrielle (Saôneor) entre Lyon et Paris : une superficie de 500 ha pouvant accueillir plus de 300 entreprises pour plus de 6000 emplois...très hypothétiques.

Depuis 10 ans plusieurs dizaines de millions d'euros y ont été investis pour compter aujourd'hui seulement un peu plus de 50 entreprises dont la plupart étaient déjà sur le secteur (nombre vérifiable sur le site web de Saôneor) correspondant à moins de 1000 emplois. Force est donc de constater que, malgré tous les avantages proposés – vantés tous les jours dans la presse-, les résultats escomptés sont loin d'être au RdV. C'est ce que précise d'ailleurs le point d'étape ci-dessous.

Point d'étape communiqué par le Grand Chalon en février 2013 (c'est le plus récent) :

**« La mobilisation de moyens considérables, dont le Contrat de site le plus important de France avec 167 millions d'euros, n'a pas permis d'atteindre les 2 500 emplois reconstitués qui constituaient l'objectif initial. La crise de 2008, dans laquelle se débat encore notre économie, est en effet passée par là, bloquant à 800 le compteur du nombre d'emplois recréés. »**

Le Grand Chalon constate donc son échec (prévisible) mais persévère dans le disproportionné. Comparés à la stratégie déployée et aux sommes colossales investies, les résultats sont dérisoires. Une stratégie prenant en compte l'offre des autres zones d'activités et non en les mettant en concurrence aurait permis d'atteindre le même bilan tout en réalisant des économies substantielles...plus utiles en ce moment à d'autres investissements.

Pour la rendre encore plus « attractive » et imposer son choix par rapport aux autres zones de l'agglomération, le Grand Chalon veut maintenant la relier directement à l'autoroute par une desserte complétée, en 2018, par un demi-échangeur pour se rendre vers le nord, puis par la suite par un autre demi-échangeur pour se rendre vers le sud (les études d'opportunités de ces 2 demi-échangeurs ont été faites en 2012 par l'APRR). Coût desserte (18 millions d'euros) + coût demi-échangeur pour se rendre vers le nord

(16 millions d'euros) + coût demi-échangeurs pour se rendre vers le sud (10 millions d'euros) = **44 millions d'euros** (c'est un minimum, les coûts ayant augmenté depuis 2012 date de l'étude APRR). A ce total, il faut également ajouter le montant de la maintenance et l'entretien de cette liaison qui est de plusieurs centaines de milliers d'euros/an.

Dépenser de telles sommes pour réaliser « *le plus grand parc d'activités entre Lyon et Paris* » et le relier à l'autoroute ne s'impose pas puisqu'il existe sur le Grand Chalon des zones qui remplissent déjà, dans leur état actuel, tous les critères attendus par les entreprises pour s'implanter. Ces zones, sans bénéficier des investissements énormes de Saôneor et de ses avantages en tous genres, ont permis la création de la majorité des emplois de l'agglomération (1).

Malgré tous les millions qui y ont été investis, Saôneor n'est pas indispensable au développement économique du Grand Chalon puisque certaines d'autres zones remplissent toutes les conditions pour permettre l'implantation de grosses entreprises. Notamment la condition relative à la liaison avec l'autoroute, sinon Amazon et Zooplus, dont l'activité de logistique nécessite un accès facile et rapide à l'autoroute, ne se seraient pas installées au parc d'activités du Val de Bourgogne.

- Saôneor fait du sur-place et sa liaison directe à l'autoroute améliorera certainement son attractivité mais au détriment de l'environnement et des riverains, ce qui, compte tenu de son coût et de l'offre des autres zones, n'est pas une nécessité pour l'agglomération.

Au lieu de s'entêter, les élus feraient mieux de faire un point d'étape pour constater que la réalité ne correspondra jamais aux prévisions.

Pour le Conseil d'Etat, pour qu'un projet soit d'utilité publique il faut que son coût financier ne soit pas excessif par rapport à l'intérêt qu'il représente :

*«Selon le Conseil d'État, pour que le projet soit d'utilité publique, il faut que le **coût financier**, les **inconvenients d'ordre social** ou **l'atteinte à d'autres intérêts publics** qu'entraîne l'opération **ne soient pas excessifs au vu de l'intérêt qu'elle présente** (Conseil d'État, ass. 28 mai 1971, n°78825)*

La desserte de Saôneor qui sera complétée dans un premier temps par un demi-échangeur n'est donc pas d'utilité publique puisque son coût financier est disproportionné par rapport à l'intérêt public qu'elle peut apporter au détriment de l'environnement.

C'est parce qu'elles sont des associations citoyennes, conscientes des nécessités économiques et sociales, mais surtout d'une gestion raisonnable de l'argent public, que la Capen71 et l'association des amis de la Thalie ont déposé un recours en annulation de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique.

Pour l'association des amis de la Thalie

Pour la CAPEN  
T.GROSJEAN

( 1) En 2011, la Société Amazon s'est implantée à Chalon. Fin 2016 elle aura créé plus de 550 emplois ; en mars 2016, la Société Zooplus s'est également implantée à Chalon. Elle a créé 200 emplois. Ces deux sociétés, qui emploieront plus de 750 personnes fin 2016, ne se sont pas installées à Saôneor mais au parc d'activité du Val de Bourgogne à Sevrey où elles ont trouvé réponse à tous leurs besoins.